

## **Concours de courts métrages**

### **« BIENVENUE DANS MA FRANCOPHONIE »**

***Découvrir, apprendre, communiquer à travers la créativité !***

### **Règlement**

*Le présent document a pour objet de définir les conditions et les règles de participation au concours.*

*La participation au concours implique pour tout·e participant·e, l'acceptation du présent règlement.*

*Chaque participant·e consent à l'utilisation publique de son image et de son nom, à des fins promotionnelles.*

#### **1. Présentation**

L'AUF - Agence Universitaire de la Francophonie, premier réseau universitaire au monde, avec plus de 1000 établissements membres répartis dans 119 pays, est l'opérateur direct et reconnu de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche.

L'AUF est présente sur les cinq continents grâce à son réseau d'implantations, au plus près de l'écosystème éducatif et universitaire. Au sein de ce réseau elle développe un ensemble de projets innovants pour la promotion d'une francophonie scientifique d'envergure internationale, au service de la meilleure insertion professionnelle des jeunes diplômés et le développement de la culture entrepreneuriale.

La région d'Europe Centrale et Orientale est au carrefour de différentes cultures, langues et traditions. Cela crée pour la Francophonie un terreau fertile d'échanges et de dialogue interculturel. L'AUF anime à ce jour un réseau de 146 membres répartis dans 23 pays en Europe Centrale et Orientale (AUF-ECO). En 2024, l'AUF-ECO fête son 30ème anniversaire. Pour célébrer ce jubilé et valoriser la jeunesse francophone régionale, l'AUF met en place plusieurs concours créatifs. Dans le cadre du concours « Bienvenue dans ma Francophonie » les jeunes francophones sont invités à présenter la Francophonie de leurs pays à travers un court-métrage, mettant en lumière la richesse et la diversité culturelle des pays francophones d'Europe Centrale et Orientale.

#### **2. Objectifs du concours**

L'AUF-ECO se propose d'encourager et de promouvoir la créativité, l'expression artistique et la

pensée critique chez les jeunes à travers la réalisation des courts-métrages, en mettant en avant la diversité culturelle de la Francophonie régionale, tout en offrant une plateforme pour la reconnaissance et la diffusion de leurs talents cinématographiques.

### 3. Prix

Les prix du concours sont les suivants :

- Premier prix d'une valeur de 500 €
- Deuxième prix d'une valeur de 400€
- Troisième prix d'une valeur de 300 €
- Prix coup de cœur : 200 €

Les prix sont attribués aux équipes qui ont gagné et leur montant ne varie pas en fonction du nombre de personnes dont l'équipe est constituée.

Un prix "Coup de cœur" du jury sera décerné, pour un montant de 200€. Les meilleures productions vidéo seront diffusées sur la chaîne YouTube de l'AUF.

### 4. Conditions de participation

Le concours est ouvert aux étudiant.e.s inscrit.e.s en licence et master pour l'année universitaire 2023-2024 dans un [établissement d'enseignement supérieur membre de l'AUF- E C O .](#)

Les participant.e.s devront fournir une copie de leur carte d'étudiant(e) ou une copie de leur attestation d'inscription pour l'année universitaire 2023-2024.

La production vidéo peut être réalisée dans le cadre d'une équipe ou individuellement.

### 5. Modalités de participation

Les participant.e.s doivent s'inscrire au concours via le formulaire d'inscription accessible sur le lien suivant

: [formulaire d'inscription](#)

**Le livrable attendu** est une vidéo de 4 minutes au maximum.

Une seule vidéo par formulaire d'inscription et par participant.e ou équipe projet est autorisée. Les propositions incluant plus d'une vidéo par formulaire ne seront pas prises en compte.

Toutes les soumissions doivent impérativement être des œuvres originales. La copie partielle ou intégrale de marques déposées ou d'images protégées existantes ou bien appartenant à des tiers est interdite.

### 6. Consignes de création

Toutes les vidéos doivent impérativement être proposées **en langue française**. La qualité technique de la vidéo n'est pas déterminante, toutefois, elle doit satisfaire aux exigences suivantes :

- La personne/les personnes intervenant dans la vidéo sont obligatoirement filmées de face ;
- La vidéo doit être filmée dans un format horizontal ;
- La vidéo doit représenter la diversité culturelle francophone du pays de l'université d'origine ;
- La vidéo doit respecter les paramètres et les consignes de tournage.

Quelques paramètres et consignes de tournage :

- Utilisez 1 caméra, ou un smartphone permettant de filmer en HD 1080x1920 minimum 25 images secondes ou plus ;
- Assurez-vous d'un bon son : utilisez 1 micro, micro-cravate, dictaphone, 2e smart-phone (à placer le plus proche possible du sujet sans qu'il soit visible à l'image, sauf micro-cravate) ;
- Orientez la lumière sur le visage de l'intervenant, à éviter le flash direct ;
- Il est important que la vidéo soit stable. Évitez de tenir la caméra à la main, utilisez un trépied selon les possibilités ;
- Privilégiez un tournage en intérieur dans une pièce bien éclairée et silencieuse ;
- Ne filmez pas toute la vidéo en une seule fois mais en plusieurs parties et garder les meilleures pour le montage final.

### **Donnez de la liberté à votre créativité !**

**Astuce :** *N'hésitez pas à présenter des projets francophones organisés dans votre université ou dans votre ville. Allez parler à vos enseignants de français pour découvrir les activités francophones ou pour identifier de potentiels intervenants dans votre vidéo (alumni, anciens bénéficiaires des projets francophones, représentants des institutions francophones du pays, etc.)*

Aucune autre personne physique et/ou entité juridique, quelle qu'en soit sa forme, ne peut revendiquer un quelconque droit du fait de l'utilisation de la vidéo.

Par ailleurs, les participant·e·s déclarent, en acceptant le présent règlement, que le contenu de leur vidéo ne viole et ne violera aucun droit d'un tiers, y compris (sans que cette liste soit exhaustive) les droits de propriété intellectuelle, le droit au respect de la vie privée, le droit de la concurrence, la confidentialité, ou tout autre droit contractuel ou non-contractuel. Toutes vidéos susceptibles de violer les droits de tiers et/ou une ou plusieurs loi(s) sera inéligible au concours.

## **7. Déroulement du Concours**

L'appel à candidatures est ouvert **du 11 mars 2024 au 30 avril 2024** à minuit heure de Bucarest.

A l'issue de cette période de soumission, un jury régional se réunira pour sélectionner les meilleures productions vidéo.

Les résultats de l'appel à candidatures seront annoncés sur le site de l'AUF, rubrique « Actualité ».

## **8. Jury**

Le jury est composé de spécialistes dans le domaine de l'audio-visuel sollicités par l'AUF.

## **9. Critères de sélection**

Le choix de la proposition gagnante se fera en fonction des critères suivants :

- sa pertinence : la proposition doit répondre aux objectifs du concours et suivre les consignes données ;
- son originalité : la proposition doit traiter la thématique d'une manière originale et faire preuve de créativité et d'imagination dans la présentation ;
- sa clarté : le message transmis par la proposition doit être clair, bien structuré et compréhensible pour le public francophone ;
- sa qualité de présentation : la proposition doit répondre aux paramètres de qualité technique indiqués au point 6 du règlement.

## **10. Disqualification**

Au cas d'information fautive ou erronée sur le statut du candidat et son droit de recevabilité au concours, sa participation est déclarée nulle et entraîne la perte de tout droit à l'attribution de prix dans le cadre du concours.

## **11. Modification du règlement du concours**

L'AUF se réserve le droit d'apporter les changements nécessaires aux règles du concours pour le mener à bien. Elle se réserve, en outre, le droit de le proroger, de l'écourter et/ou de l'annuler en cas de force majeure susceptible d'empêcher de mener le concours à son terme selon les modalités du règlement.

Les réclamations relatives à tout problème ou événement en lien avec le présent concours ne sont recevables que dans une période d'un mois maximum après la fin du concours.

## **12. Communication**

Tout au long de la durée du concours et sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2027, l'AUF est susceptible d'utiliser les images à des fins promotionnelles, mais aussi de communication afin de promouvoir les missions de l'Agence en faveur de la promotion de la diversité culturelle de la Francophonie régionale au sein des établissements d'enseignement supérieur. Le/la participant·e reconnaît et accepte que l'AUF fasse usage de son image et du contenu associé, quel que soit le format, le moyen et le support (site internet, bannières publicitaires, réseaux sociaux, newsletter, communiqué de presse, etc.), connus ou inconnus à ce jour.

Outre les prix attribués, l'utilisation de ces images ne donne droit à aucune rémunération. Nul consentement supplémentaire n'est nécessaire de la part du participant·e. Au terme de la période précitée, l'AUF s'engage expressément à cesser toute utilisation des éléments mentionnés ci-dessus en lien avec le/la participant·e.

## **13. Confidentialité**

Il incombe à l'AUF de garder confidentielles les informations propres au projet des participant·e-s, exprimées dans les vidéos. Hormis, le secret professionnel, en soumettant une vidéo, les participant·e-s reconnaissent et acceptent que les informations contenues dans celles-ci puissent être divulguées au public par son organisateur, l'AUF.

## **14. Droits de propriété intellectuelle**

Pour les besoins de cette section, on entend par :

« Propriété intellectuelle » : tout droit d'auteur ou autre droit lié aux marques, dessins ou modèles ou

brevets, et plus généralement, tout élément (y compris les secrets professionnels et le savoir-faire) pouvant être protégés par les lois nationales et / ou internationales ou par les aspects suivants : conventions liées aux droits de propriété intellectuelle (« droits de propriété intellectuelle ») ;

Les « droits antérieurs » : tout droit de propriété intellectuelle et/ou tout savoir-faire associé détenu par les participant·e·s avant la date de début du Concours (« les Droits antérieurs ») ;

Les "créations" : Il s'agit de tous les logiciels (y compris le code source et le code d'objet), les bases de données, les spécifications techniques, le texte, la conception, le modèle, les informations, les connaissances, la méthode, le processus ou le produit, ainsi que n'importe quel élément et/ou processus qui en découle, qui sont développés par tout·e participant·e, dans le cadre de la réalisation de la vidéo, pendant la compétition.

Ces créations peuvent être protégées ou en étant susceptibles de l'être selon les lois et les conventions nationales et/ou internationales relatives à la propriété intellectuelle, en vigueur. En participant à ce concours, le/la lauréat·e cède expressément à l'AUF tous les droits de propriété intellectuelle concernant la vidéo.

Lors de l'envoi d'une vidéo, à n'importe quel stade du concours, chaque participant·e garantit à l'AUF qu'il ou qu'elle est le propriétaire et/ou le co/propriétaire des droits de propriété intellectuelle liés à tout ou en partie du contenu des créations figurant dans cette vidéo. Dans cette mesure, l'AUF, obtient donc tout droits et autorisations requises relatives à de telles créations préexistantes ou appartenant à tierces.

## **15. Protection des données**

Conformément aux dispositions du règlement général pour la protection des données (RGPD) sur la protection des données à caractère personnel et aux règlements régissant son application, les participants consentent uniquement, sur les bases juridiques concernées, à l'utilisation de leurs données à caractère personnel dans le cadre de communications ayant trait à ce concours organisé par l'AUF.

## **16. Données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel recueillies via des formulaires d'inscription à des services de l'AUF sont à usage exclusif de l'Agence. Ces informations sont utilisées pour vous permettre d'accéder à ces services, et uniquement à cette fin. L'AUF s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données ainsi collectées. Ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'utilisation détournée ou d'un acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées. Conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD), vous avez un droit d'accès, de modification et d'opposition sur vos données personnelles enregistrées sur le site de l'AUF.

Adresse contact : [jeunesse-eco@auf.org](mailto:jeunesse-eco@auf.org)